



15 juin 2021

Compte rendu de réunion

Introduction

Démarrage à 14h31

Tour de table des présents

Jean-Eudes BENARD FNTP- Virginie MASCARTE DREAL HDF – Jean-Michel WANNEPAIN CA Lens Liévin — Nicolas DELECOURT FNTP – Jérôme HATTEE VINCI – Thibault NICOLLET GROUPE NAT– Bruno BERTON GRTGaz– François VERGER GRDF – Virginie VAN RANTERGHEN ENEDIS– Amélie DEHARTE ENEDIS – Sébastien MARSZALEK RAMERY – Marc-Antoine PREVOST CITEOS – Laurent RICHARD BARRIQUAND- Marc SOROSTE VEOLIA – Steeve VANDEGINSTE Groupe entreprise PATTYN – Amélie LEGAGNEUR GROUPE NAT

Point sur les avancements des différents groupes de projets de l'Observatoire National et retour sur l'AG par M. Jean-Eudes Bénard

Merci pour l'invitation. Je participe aux différents groupes de projets.

La réunion de l'Observatoire National s'est tenue la semaine dernière. Les objectifs 2021 ont été précisés :

- Travail sur la mise en place de la réglementation des Investigations Complémentaires, le constat est qu'aujourd'hui elles ne sont pas forcément transmises et facturées,
- Nouvelles questions à l'AIPR,
- Le lien entre les différents Observatoires,
- Travail relatif au PCRS, disparate sur l'ensemble du territoire, l'horizon 2026 approche,
- Sensibilisation aux responsables projets. pistes de réflexion.

GP1 : *Communication* :

Deux animateurs sont en charge de travailler sur les échanges avec les différents Observatoires Régional. Il est possibilité de s'abonner à une Newsletter (3 ont été envoyé depuis la création).

Un renforcement de la sensibilisation des bonnes pratiques à destination des Responsables de projets : Evolution du fascicule 1. Travail sur l'analyse des causes profondes, repris par l'Observatoire National, partager les bonnes pratiques,

L'objectif de ce GP est d'aider, par le biais de petites fiches, pour sécuriser sur les chantiers. La priorité reste le renforcement de la sensibilisation auprès des Responsables de projets.

GP2 : *Indicateurs* :

Les chiffres sont transmis par les 6 exploitants. On constate pour l'année 2020, une baisse des endommagements (**taux à 0.26%**).

Nous avons retravaillé la façon de comptabiliser les dommages. La mise en place d'autres types d'indicateurs.

Aujourd'hui il est imposé aux exploitants possédant plus de 500km de réseaux d'indiquer ses chiffres.

GP4 : *Dématérialisation* :

Le constat est qu'il y aurait 30% des DICT qui seraient faites sans la base d'une DT.

Une nouvelle sensibilisation sera faite sur le fait qu'une DICT doit être faite sur la base d'une DT.

GP6 :

Ils ne se sont pas réunis.

GP7 : *Détection des réseaux et des IC :*

Les Investigations Complémentaires se mettent difficilement en place : flou sur la facturation quand elles sont faites et de leur transmission auprès des exploitants. Eclaircissement des cas de dispense. Une grande sensibilisation à faire auprès des Responsables de projets de l'importance des IC.

GP8 : *Guide d'application de la réglementation fasc. 1 à 3 :*

Concernant la rédaction des fascicules : il y a des travaux en cours liés au GP. Travaux sur façade et raboteuse.

GP9 : *AIPR/QCM :*

En 2019, 150 000 AIPR ont été délivrés, de nouvelles questions seront être intégrés en 2021. Passerelle avec l'habilitation BFHF Théorique.

GP10 : *Guide d'application de la réglementation fasc. 4 à 5 :*

Les Clauses techniques doivent figurer dans les marchés : les Responsables de projets peuvent être sanctionnés si elles sont manquantes. (pas de retour d'exploitant, réalisation de DT/DICT conjointe, ...)

Précision de Jérôme HATTEE : Toutes les informations peuvent être remontées à l'Observatoire National, il faut arriver à récupérer les informations.

Remarque concernant l'AIPR : une nouvelle plateforme pour les questions devrait être lancée pour novembre 2021, il y aura une phase test avant le lancement.

Tour de tables des exploitants de réseaux et de la DREAL Hauts de France

- **DREAL** (Virginie MASCARPE) :

Le taux de dommages au niveau national est de 0.26%, sur la région Hauts de France nous sommes à 0.23%. Nous constatons un taux élevé au niveau des ATU, il y a eu moins de déclaration en 2020. Les IC sont toujours un souci, il y a une analyse des causes profondes réalisés avec GRDF. Beaucoup d'informations sont remontées de la part de GRDF ce qui permet de sanctionner et d'analyser les causes d'infraction. (70-90 courriers pour des endommagements gaz)

Dans quel cas, il y a des envois de courriers ? Il est systématique dès la remontée d'une information. quand on a une remontée on fait une proposition de sanction auprès des AMO, des mairies =, des concessionnaires. Les mairies ont reçu un courrier, il y a quelques années pour les sensibilisés au respect de la réglementation.

Quel est le circuit ? Critère dans une décision ministérielle.

Est-ce qu'il est possible de faire des remontées autres que par GDRF ? Est-ce que les entreprises TP peuvent remonter des informations ? S'il y a trop de remontées, nous ne serons pas gérés. La SADE envoie des courriers en cas de manquement.

Que fait-on quand on ne retrouve pas les éléments cartographiés (GRDF) ? Il y a possibilité de faire déplacer un technicien et faire lever de point d'arrêt.

- **ENEDIS** (Virginie VAN RANTERGHEN) :

66933 demandes (DT/DICT/ATU/DC) en 2021 à fin mai.

Taux dommages aux ouvrages : 0,31% à fin mai 2021.

Moins de 10 Investigations Complémentaires ont été demandées depuis janvier. Très peu de visibilité sur les travaux des collectivités.

Le constat est qu'il y a peu d'Investigations Complémentaires recevables car :

- Soit elles ne sont pas réalisées par des organismes certifiés
- Soit il manque les coordonnées Z
- Soit il n'y a eu aucune demande d'accès.

Cela devrait être remonter auprès de la DREAL. Sur les retours il y a entre 85 et 90% de réseaux en classe A. Aucune refacturation des IC auprès des collectivités (*Idem pour GRDF*). Pas de consultation auprès des collectivités.

- **CITEOS** : (Marc-Antoine PREVOST)
Les communes ne font pas la détection de leur Eclairage Public car soit elles n'ont pas le budget ou qu'elles ne se sentent pas menacer. Il y a une vraie sensibilisation à faire auprès des collectivités.

- **GRDF** : (François VERGER)
121 dommages à fin mai dont 88 transmises à la DREAL.
21 Investigations Complémentaires ont été demandé dont 3 conformes.
1362 visites inopinées.
Innovation : atelier Rue du marquages, dispositif de formation proposé à toutes les entreprises. Lancement de ProtysMobile pour réaliser les visites inopinées.
Vue d'un exemple d'un dommage aux ouvrable facturable et évitable Rue Nationale à Lille (pas de plans sur place et l'absence de marquage-piquetage).

- **GRTGAZ** : (Bruno BERTON)
1422 DT à fin mai 2021,
2666 DICT/DC à fin mai 2021.
Impact possible d'augmentation des demandes en 2021/2022 suite au canal Seine-Nord,
216 ATU à fin mai 2021.
Aucun dommage en 2020 et 2021.
CEI (chantier en infraction : 20 en 2020 et 9 en 2021).

- **VEOLIA** : (Marc SOROSTE)
Nb de dommage causé : 15 depuis le début d'année.
Un des dommages avec un Accident de Travail, analyse conjointe avec GDRF et Enedis.
On constate qu'on a le bon matériel et les salariés ont l'AIPR, mais on s'aperçoit qu'on a des pratiques qui conduit à des accrochages, erreur dans la transmission des dossiers.
90% des dommages étaient évitables

Enedis et GRDF, nous ont fait progresser sur la connaissance des plans, 2 courriers de la DREAL.

Analyse des causes profondes : les entreprises devraient transmettre la synthèse à l'Observatoire Régional.

Par exemple chez GRDF, il existe une plateforme pour l'envoi sur le problème de classification des réseaux.

Pour l'instant, il y a juste une collecte de la donnée, il n'y a pas d'analyse pour apporter des réponses et des solutions. C'est un travail chronophage au niveau national de la part des concessionnaires, il faudrait peut-être le faire au niveau régional. Pour les concessionnaires, ce sont des données brutes (les dommages sont dû essentiellement à aucun contrôle, aucun sondage réalisé). Ce n'est pas parce que tout est en classe A qu'il n'y a pas de sondage.

Par exemple pour les concessionnaires de téléphonie, la fibre a été posé sans être géoréférencée.

Concernant les réseaux abandonnés, peut-on les utiliser ? Qui appelait ? Les concessionnaires se rejettent la faute. Ça fait preuve d'arrêt de chantier. La DREAL répond : les réseaux abandonnés doivent continuer à être présent sur le guichet unique. (la procédure sera rediffusée en pièce jointe). La problématique va être traité au niveau national.

Vie de l'Observatoire Régional :

- Organisation journée OR DT/DICT HDF

Il faudrait toucher les AMO et les collectivités, nous allons la réalisée sur Amiens. Date à programmer et à communiquer.

- Analyse causes profondes

Transmission par les sociétés, des REX, mais il faut avoir les bons contacts.

Adresse d'envoi : secretariat@orhdf.fr

Date à retenir : 19/10/2021 à 14h30